

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **19 (1901)**

Heft 20

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Prix einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Titres disparus (Abhanden gekommene Werttittel). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Ein- und Ausfuhr der wichtigsten Waren im Oktober-November 1900/1899. — Importation et exportation des principales marchandises pendant les mois d'octobre-novembre 1900/1899.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Abhanden gekommene Werttittel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

La société mutuelle des graveurs et guillocheurs de Renan est créancière de la Caisse d'épargne du district de Courtelary d'une somme de fr. 1574. 06, selon G. L. B. 1862. Le carnet de dépôt est égaré et les démarches pour le retrouver sont restées infructueuses.

Au vu des statuts de la dite caisse et des articles 790 et suivants C. O. le détenteur inconnu de ce carnet est sommé de le produire, dans le délai de 3 mois, sous peine d'annulation. (W. 7^e)

Courtelary, le 16 janvier 1901.

Le président du tribunal: **Folletéte**.

Le juge-instructeur du district de Martigny, vu la demande de M. Cottier, pharmacien, à Lausanne, de suspendre toute publication ultérieure à la sommation insérée dans la Feuille officielle suisse du commerce dans les numéros des 18 novembre 1899 et 17 novembre 1900, concernant le n^o 831 de l'action nominative de la Société des conserves alimentaires de la vallée du Rhône, égarée jadis, et qui a été retrouvée, ordonne la suspension de la troisième publication à faire à ce sujet dans la Feuille officielle suisse du commerce, à Berne. Pour être publié dans la dite feuille, à la requête de M. Cottier. (W. 9)

Martigny, le 28 décembre 1900.

Le juge-instructeur du district de Martigny:
E. Gross.

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Zürich — Zurich — Zurigo

1901. 16. Januar. Inhaberin der Firma **A. Flury-Roth** in Zürich III ist Anna Flury, geb. Roth, von Herbetswyl (Solothurn), in Zürich III. Kommission und Handel in Bauholz. Sägestrasse 17. Die Firma erzielte Prokura an den Ehemann der Inhaberin, Josef Flury.

16. Januar. Die Firma **W. Nauer** in Hinweil (S. H. A. B. Nr. 72 vom 22. März 1893, pag. 290) ist infolge Verzichtes des Inhabers erloschen.

17. Januar. **Schweizerische Lebensversicherungs- und Rentenanstalt** in Zürich II (S. H. A. B. Nr. 186 vom 22. Mai 1900, pag. 747) (Genossenschaft). Die Kollektivprokura des Ernst Horber ist infolge dessen Austrittes erloschen.

17. Januar. Die Firma **Th. Meyer** in Zürich II (S. H. A. B. Nr. 140 vom 6. Mai 1898, pag. 577) erteilt Prokura an Wilhelm Reinhard, von Kerns (Obwalden), in Zürich III. Das Geschäftslokal Gotthardstrasse 52, ist aufgehoben.

17. Januar. Die Firma **R. Brunner** in Zürich III (S. H. A. B. Nr. 188 vom 24. Juli 1895, pag. 790) verzeigt als Domizil und Wohnort des Inhabers: Rüschiikon, als Natur des Geschäftes: Hotel und Pension, und als Geschäftslokal: «Belvoir», b. Nidelbad.

Bern — Berne — Berna

Bureau de Porrentruy.

1901. 17. janvier. Hermann Eberhardt, de Schnottwyl; Jakob Feldmeier, de Furth (Bavière); Jacques Spinetti, de Rancate (Tessin); et Clément Frasnetti, de Ferrera di Varese (Côme, Italie), tous domiciliés à Porrentruy, ont constitué à Porrentruy sous la raison sociale **Eberhardt, Feldmeier, Spinetti et Frasnetti**, une société en nom collectif qui commencera aujourd'hui même. Les quatre associés ont la signature sociale, en ce sens, qu'au-dessous de la raison sociale seront apposées chaque fois les signatures personnelles de l'associé Eberhardt et celle d'un des trois autres associés. Genre de commerce: Entreprise de travaux publics.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1901. 17. janvier. Le chef de la maison **Denis Robadey**, à Echarlens, est Denis. Neu André Robadey, de Lessoc, à Echarlens. Genre de commerce: laiterie. Bureau et magasin: au village.

17. janvier. Le chef de la maison **Oberson Constant**, à Maules, est Constant. Neu Pierre Oberson, de et à Maules. Genre de commerce: laiterie. Bureau et magasin: au village.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1901. 18. Januar. Dr. Albert Reichold, von Sulzkirchen (Bayern), und Emil Scheitlin, Chomiker, von St. Gallen, beide wohnhaft in Basel, haben

unter der Firma **Reichold & Co** in Binningen eine Kommanditgesellschaft eingegangen, welche am 1. Januar 1901 begonnen hat. Dr. Albert Reichold ist unbeschränkt haftender Gesellschafter; Emil Scheitlin ist Kommanditär mit dem Betrage von dreissigtausend Franken (Fr. 30,000) und erhält zu gleich die Prokura. Natur des Geschäfts: Fabrikation chemischer und chemisch-pharmaceutischer Produkte.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Lausanne.

1901. 15. janvier. La raison **Ernest Vodoz fils**, à Lausanne, café-brasserie Villa Ivy, Route d'Echallens (F. o. s. du c. des 7 septembre 1893 et 21 avril 1898), est radiée ensuite de renonciation du titulaire.

16. janvier. Dans sa séance du 8 décembre 1900, le conseil d'état du canton de Vaud a nommé directeur de la **Banque Cantonale Vaudoise**, société anonyme dont le siège est à Lausanne (F. o. s. du c. du 15 janvier 1883, 7^{me} mai 1885, 10 juin 1892, 1^{er} décembre 1899 et 24 janvier 1900), Lucien Decoppet, conseiller d'état, à Lausanne.

17. janvier. La maison **F. Jaquet-Wehrli**, à Lausanne, confectons, mercerie, magasin «Aux Travailleurs», Place du Tunnel (F. o. s. du c. des 14 octobre 1896 et 24 janvier 1900), fait inscrire qu'elle a renoncé à l'exploitation de son magasin de la Rue du Pré.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1901. 14. janvier. La société en nom collectif **Jeanneret frères**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 9 juillet 1893, n^o 200), est dissoute depuis le 1^{er} janvier 1901. La liquidation étant terminée, cette raison est radiée.

14. janvier. Le chef de la maison **L. Jeanneret-Wespy**, à La Chaux-de-Fonds, est Frédéric-Louis Jeanneret-Wespy, de Travers, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Fabrique d'assortiments ancre. Bureaux: 35, Rue Numa Droz.

14. janvier. Le chef de la maison **Paul Jeanneret**, à La Chaux-de-Fonds, est Paul-Eugène Jeanneret, de Travers, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Fabrique d'assortiments ancre. Bureaux: 16, Rue du Parc.

14. janvier. Louis Wille, de La Sagne, domicilié à La Chaux-de-Fonds, est entré comme associé dans la société en nom collectif **Wille & Co**, successeurs de **Roskopf**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 1^{er} mai 1883, n^o 63, 25 juin 1894, n^o 152, et 17 mars 1897, n^o 75); il a aussi le droit de signer pour la société. Jenny Wille, veuve de Charles Wille, de La Sagne, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, s'est retirée de la dite société.

14. janvier. Jenny Wille, veuve de Charles Wille, de La Sagne, domiciliée à La Chaux-de-Fonds, s'est retirée de la société en nom collectif **Comptoir général de vente de la montre Roskopf, Wille, Schmid & Co**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 6 avril 1894, n^o 85; et 17 mars 1897, n^o 75). Louis Wille, de La Sagne, domicilié à La Chaux-de-Fonds, y est entré comme associé; Eugène Wille et Armand Schmid continuent à avoir seuls la signature sociale.

15. janvier. La société en nom collectif **Dubois-Peseux & Co**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 20 mai 1891, n^o 116), est dissoute, depuis le 1^{er} janvier 1901. La liquidation en est opérée par les deux associés sous la raison «Dubois-Peseux & Co» en liquidation.

15. janvier. Le chef de la maison **Dubois-Peseux**, à La Chaux-de-Fonds, est Edouard Dubois-Peseux, de La Chaux-de-Fonds, y domicilié. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie. Bureaux: 31, Rue de la Paix.

15. janvier. Le chef de la maison **E. Lesquereux-Peseux**, à La Chaux-de-Fonds, est Eugène Lesquereux-Peseux, du Locle, domicilié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Fabrication d'horlogerie, achat et vente. Bureaux: 31, Rue de la Paix et à partir du 23 avril 1901, 14, Rue Numa Droz.

16. janvier. La **Banque Fédérale (société anonyme)**, succursale de La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. des 14 décembre 1892, n^o 261 et 17 mars 1899, n^o 91), a conféré la procuracy collective à Ali Perrin, des Ponts-Martel, à La Chaux-de-Fonds, lequel signera par procuracy collectivement avec une des personnes déjà autorisée à cet effet, pour le comptoir de La Chaux-de-Fonds. Par contre la procuracy collective conférée par la dite banque à Ernest Dettwyler-Hirschy, est radiée ensuite de son transfert au comptoir de Berne.

Genf — Genève — Ginevra

1901. 16. janvier. La raison **Albert Leuba**, nickelage, à Genève (F. o. s. du c. du 13 mai 1886, n^o 47, page 334), est radiée ensuite du décès du titulaire.

16. janvier. Les suivants **Albert-Maurice Natural**, d'origine vaudoise, domicilié à Genève; **Etienne-Emile LeCoultré**, de Genève, domicilié aux Eaux-Vives, et **Charles-Abraham Natural**, d'origine vaudoise, domicilié à Genève, ont constitué à Genève, sous la raison sociale **A. Natural, LeCoultré & Co**, une société en commandite qui a commencé le 1^{er} janvier 1901. **Albert-Maurice Natural** et **Etienne-Emile LeCoultré** sont tous deux associés indéfiniment responsables, et **Charles-Abraham Natural** est associé-commanditaire pour une somme de trente mille francs (fr. 30,000). Genre d'affaires: Transports internationaux, agence maritime, camionnage et commission, ancienne maison «Ch. Natural & Co», société récemment dissoute. Bureaux: 24, Grand Quai. Entrepôts: 5, Chemin Neuf (Eaux-Vives).

